

Le contrat PANTHEA est un contrat souple et transparent qui s'adresse aux investisseurs soucieux de réaliser une véritable gestion patrimoniale au sein d'un seul et même contrat d'Assurance vie.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC PANTHEA :

✓ Réaliser une réelle gestion de patrimoine au sein du contrat

✓ Les avantages de l'immobilier (*loyer*) avec la fiscalité avantageuse de l'Assurance vie

✓ Gérer de façon innovante les OPCVM (*Option exclusive : arbitrage progressif combiné*)

■ LE CONTRAT

PANTHEA se veut être le premier contrat patrimonial offrant un large accès à chacun des 3 piliers du Patrimoine :

- Produits de taux via 2 fonds en euros (Euro classique et EuroConviction) et des OPCVM obligataires ou de trésorerie,
- La bourse via une large gamme d'OPCVM et de produits structurés,
- L'immobilier via 18 SCPI et 2 SCI.

La Durée

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

Les Versements

Versement initial : 5 000€
Versements complémentaires : Libres : 750€
Programmés : 150€ par mois, 300€ par trimestre et 450€ par semestre ...

■ ZOOM SUR LES SCPI & LE FONDS EUROCONVICTION

Pourquoi investir sur les SCPI au sein du contrat PANTHEA...

- **La fiscalité sur les revenus** : le système d'imposition sur les revenus, au sein d'un contrat d'Assurance vie, est souvent moins lourd que l'imposition des revenus fonciers. Cet avantage est plus flagrant encore pour les personnes, qui n'ayant pas besoin de ces revenus, les ré-investissent automatiquement en franchise fiscale,
- **La fiscalité successorale** généralement bien plus favorable que le régime commun,
- **La liquidité** : celle-ci étant garantie par l'assureur, le souscripteur est assuré de pouvoir récupérer son capital dans les délais légaux (1 mois). Si le marché ne permet pas de réaliser cette cession dans ce délai, l'assureur est tenu d'assurer la liquidité à la valeur de réalisation de la part communiquée par la société de gestion (art A 131-3 du Codes des Assurances).

EuroConviction, le fonds en euros actifs

Le fonds EuroConviction est une nouvelle génération d'actifs en euros offrant une alternative à l'érosion du rendement des fonds généraux classiques des compagnies d'assurance, tout en conservant la garantie du capital.

Le fonds EuroConviction présente les mêmes caractéristiques qu'un actif général classique, à savoir :

- **Une garantie du Capital** : Permanente (*frais de gestion compris*),
- **Un effet cliquet** : Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause quelle que soit la conjoncture,
- **Une participation aux bénéfices spécifique** : Tenant compte de la performance du fonds général et d'actifs plus dynamiques.

Pour l'année 2011, Le fonds EuroConviction est constitué à 75% par un actif général, le solde étant réparti sur un support diversifié, Épargne 365. Cette poche de diversification est gérée selon la méthode dite du « coussin ». En cas d'évolution défavorable d'un des fonds, seul celui-ci sera partiellement ou totalement arbitré.

■ PANTHEA S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de retraits de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur à ce jour.

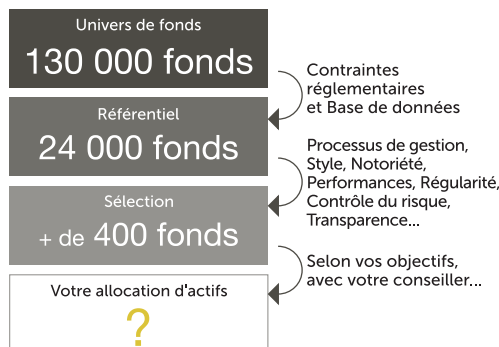
ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 1er janvier (*article 885F du CGI*).

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 400 OPCVM
- 18 SCPI / 2 SCI
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 2 fonds en euros : le fonds général AEP et le fonds EuroConviction

GESTION SOUS MANDAT

5 mandats de gestion multigestionnaires adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- Défense alternative
- Europe 70 et Europe 100
- International Flexible 60 et Flexible 100

5 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, PANTHEA vous propose 5 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Écrêtement des plus-values
- Stop Loss relatif
- Maintien d'allocation
- Transferts programmés
- Arbitrage progressif combiné

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1%
- Frais de sortie : aucun
- Frais d'arbitrages : un arbitrage gratuit par an, puis 0,50% limité à 300€
- Avances : possible jusqu'à 60% de l'épargne investie
- Frais de gestion des profils : 1 à 1,50% par an
- Frais de gestion de l'Arbitrage Progressif Combiné : 0,30% annuel
- Les autres options de gestion sont gratuites
- Pénalité de 3% en cas de sortie sur les SCPI avant 3 ans

FOCUS

ACTIF EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES :

(Fonds général AEP)
+ 3,01% en 2011
+ 3,26% en 2010
+ 3,58% en 2009
+ 4,00% en 2008
+ 4,05% en 2007
+ 4,05% en 2006

(Fonds EuroConviction)

+ 0,87% en 2011
+ 5,14% en 2010

CONDITIONS D'ACCÈS EXCEPTIONNELLES POUR LES SCPI :

- Prix d'acquisition réduit de 2,5%,
- Jouissance immédiate des revenus,
- Liquidité garantie par l'assureur,
- Les revenus bénéficient de la fiscalité du contrat d'Assurance vie.

L'ARBITRAGE PROGRESSIF COMBINÉ (APC) :

L'APC est un système de gestion automatisée, dont le but est de tirer parti automatiquement des fluctuations de marché. Il est donc :

- **Combiné** : l'APC combine des arbitrages à la hausse et des arbitrages à la baisse.
- **Progressif** : l'arbitrage est progressif car l'on considère que plus une phase de hausse (ou de baisse) dure et est importante, plus la probabilité de retournement est élevée.

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat **PANTHEA**
Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr

DISTRIBUÉ PAR

■ NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 euros - RCS Roubaix-Tourcoing 398 621 102 000 43

ASSURÉ PAR

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION®
une marque commerciale de BNP Paribas Cardif - Cardif Assurance Vie

Siège social : 1, Blvd Haussmann 75009 PARIS / Bureaux : 76, rue de la Victoire 75009 PARIS
S.A. régie par le Code des Assurances au capital de 688 507 760 € - RCS Paris 732 028 154